

Bulletin mensuel *indépendant et sans publicité* de la
Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est

Édito

Chers lecteurs, chères lectrices,

Alors que le Président de la république, Emmanuel Macron, a annoncé des investissements à hauteur de 109 milliards d'euros dans l'intelligence artificielle (IA), le développement massif et exponentiel de cette technologie pose question.

Devenue incontournable dans nos vies numériques, elle offre de nombreux avantages, notamment pour optimiser les processus de production, réduire des coûts, gagner en efficacité, en rapidité, etc.

Cependant, l'IA soulève des préoccupations majeures en termes d'impact sur l'emploi, de sécurité, d'éthique, de poids écologique...

Les dérives se font déjà jour, notamment en termes d'arnaques qui visent particulièrement les seniors et qui est notre sujet à la Une.

Plus que jamais, la vigilance est de mise !

Bonne lecture,
La rédaction

Sommaire

Brèves conso et Vie pratique p.2

Fast fashion : les associations croûlent sous les dons de mauvaise qualité p.3

Les forêts vosgiennes classées vulnérables p.4

"Pot'âgés" : habitat participatif senior à Strasbourg p.4

"Radio Crésus" : la radio qui vous aide p.4

Toute notre expertise à votre service pour
vous aider à

mieux connaître vos droits !

À LA UNE

"Boomer traps" : des arnaques sur les réseaux sociaux qui visent les seniors

Appelées en français "pièges à boomers", ces arnaques consistent à berner les utilisateurs de Facebook de + de 65 ans, via de fausses publications utilisant l'intelligence artificielle (IA).

En quoi cela consiste et comment les éviter ?

Des milliers de photographies générées par IA sont publiées chaque jour sur Internet. Parmi elles, des images créées pour susciter des réactions : de l'admiration pour une œuvre artistique incroyable (mais fausse) soi-disant réalisée par un enfant, de l'indignation face à une injustice (montée de toute pièce) ou encore de la compassion face à la détresse d'un enfant (qui n'existe pas).

Des pirates à l'affût de nos réactions

Les images sont accompagnées d'un texte, lui aussi généré par l'IA, afin d'inciter les utilisateurs à "liker", partager ou commenter la publication. Sur Facebook, les plus de 65 ans ("baby boomers") partagent 7 fois plus d'articles relayant de fausses informations (ou images) que les 18-29 ans*.

Si le procédé n'est pas illégal, et parfois utilisé par des personnes qui cherchent à augmenter leur nombre d'abonnés ou le trafic sur leur page, il est trompeur.

Et les seniors qui interagissent sous ces publications peuvent devenir la cible de "brouteurs", des escrocs spécialisés dans l'arnaque aux sentiments. "Ils cherchent sur Facebook, réseau social favori des plus de 50 ans, des personnes qui ont plus de pouvoir d'achat que les jeunes et qui maîtrisent moins le numérique" explique Benoit Grunemwald, expert en cybersécurité chez ESET France.

Comment ne pas tomber dans le piège ?

- **Apprendre à repérer les fausses images** : trop belle pour être vraie, avec des incohérences (membres mal positionnés, absence d'ombre...);
- **Sécuriser son profil** (consultez [notre article](#));
- **Se méfier des profils inconnus** sur Facebook;
- **Limitier les partages** en cas de doute.

*[Etude université de Princeton](#)



TOP FLOP



La fin du démarchage téléphonique ?

Une proposition de loi, contre toutes les fraudes aux aides publiques, pose une interdiction de principe du démarchage téléphonique dans tous les secteurs dès lors que le consommateur n'a pas exprimé préalablement son consentement pour faire l'objet de prospections par ce moyen. Ainsi, le consentement au démarchage téléphonique remplacera l'opposition dans le code de la Consommation.

Adopté le 27 janvier 2025, le texte est actuellement examiné par le Sénat.

Hausse du tarif de la carte grise en Grand Est

La taxe régionale sur les certificats d'immatriculation automobile a augmenté de 25 % au 1^{er} février dans la région Grand Est, passant de 48 à 60 € par cheval fiscal.

Une décision prise par la Région Grand Est en séance plénière, le 13 décembre 2024. En cause, l'exonération dont bénéficient les véhicules électriques (qui sont en augmentation), occasionnant une perte de ressources pour la collectivité.

Le chiffre

22 %

C'est la part des Français qui se retrouvent à découvert bancaire tous les mois ou presque, et ce dès le 16 du mois en moyenne*.

Les plus vulnérables à cette situation sont les jeunes de 18-25 ans ainsi que les parents d'enfants de moins de 15 ans.

*Étude menée par CSA Research pour le comparateur Lesfurets

Vie pratique

Billet d'humeur

L'une de nos abonnées réagit à l'augmentation du ticket tram senior à Strasbourg

Je me permets de revenir sur un sujet brûlant, à savoir l'augmentation inconsidérée du ticket tram senior au 1er juillet 2023.

Au printemps 2023, à l'annonce de l'augmentation des tarifs de la CTS (Compagnie des Transports Strasbourgeois), j'ai téléphoné, envoyé des courriels pour solliciter des RDV auprès de l'EMS (Eurométropole de Strasbourg), mais mes demandes sont restées vaines.

Que le ticket augmente de 10 centimes est une chose, mais de 40 % ? C'est vraiment exagéré !

Nous sommes incités à emprunter les transports en commun ; or, le résultat de cette évolution tarifaire est que les seniors dont je fais partie sortent moins souvent...

Certes, l'abonnement mensuel est intéressant mais il ne convient pas à tout le monde.

Je souhaite que cette augmentation exagérée soit révisée par l'EMS pour tenir compte de la baisse actuelle des prix de l'énergie et de la situation économique fragile de bon nombre de seniors.

Mme D. de Strasbourg

En cuisine

Les bienfaits des légumineuses



De quoi parle-t-on ?

Les légumineuses, ou légumes secs, existent sous différentes formes parmi lesquelles : les lentilles (brunes, vertes, corails...), le haricot (blanc, rouge, noir, mungo...), les pois, le pois chiche, les fèves, le soja...

Quels bienfaits ?

Les légumineuses sont reconnues pour leur richesse en fibres et leur teneur en protéines végétales. Elles ont un index glycémique bas (qui permet un meilleur contrôle de l'apport en sucre dans le corps) et sont rassiantes tout en favorisant le transit intestinal.

Depuis 2019, les légumineuses font partie des aliments recommandés dans le cadre du [Plan national nutrition santé \(PNNS\)](#), qui préconise d'en consommer au moins deux fois par semaine.

En outre, elles sont peu coûteuses et se conservent bien.

Comment les manger ?

Les légumes secs bruts, achetés en sachet ou en vrac, nécessitent parfois d'être trempés pendant plusieurs heures avant d'être cuisinés. Autrement, pensez aux boîtes de conserve, bocaux ou surgelés.

Côté recettes, pour changer du petit salé aux lentilles, n'hésitez pas à varier les plaisirs avec des salades, des soupes, des currys, des chilis, des dahls...

Leur petit truc en plus

La production des légumineuses est économe en eau et participe à la biodiversité agricole. Il est aussi facile de consommer local, notamment en Grand Est où sont cultivés [des lentilles](#), [du pois chiche](#), [du quinoa](#) et du [soja](#).